



NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 7 novembre 2019

Conseil des affaires étrangères (Défense)

12 novembre 2019

La session du Conseil des affaires étrangères (questions relatives à la défense), présidée par Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, débutera à 10 heures. Les ministres de la défense **débattront de questions liées à la sécurité et à la défense**, en mettant particulièrement l'accent sur la CSP (coopération structurée permanente) et sur la cohérence entre les initiatives de l'UE en matière de défense.

Les ministres de la défense procéderont ensuite à un échange de vues sur les **missions et opérations relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)**. Ils analyseront la situation actuelle en matière de déploiement ainsi que les défis à relever et les domaines dans lesquels des améliorations sont possibles.

Au cours du déjeuner, les ministres de la défense procéderont à un échange de vues sur la **coopération UE-OTAN** avec le secrétaire général délégué de l'OTAN, Mircea Geoană, récemment nommé. Celui-ci aura l'occasion d'informer les ministres de la défense de l'UE de l'état d'avancement de la préparation de la réunion des dirigeants des pays de l'OTAN, qui aura lieu les 3 et 4 décembre à Londres.

Le Conseil devrait adopter un certain nombre de décisions et de conclusions sans débat, notamment une décision du Conseil portant adoption de 13 nouveaux projets CSP, ainsi que le rapport 2019 du chef de l'Agence européenne de défense (AED) et les orientations du Conseil de 2020 pour les travaux menés par l'AED en 2020.

Avant la session du Conseil, une **réunion du comité directeur de l'AED** se tiendra à 8 h 30. Les débats porteront essentiellement sur l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD). Le comité directeur devrait adopter le budget et le tableau des effectifs de l'AED pour 2020 ainsi que le cadre de planification triennal de l'Agence pour 2020-2022.

Voir également: note d'information sur le Conseil des affaires étrangères (ministres des affaires étrangères, 11 novembre)

Possibilités de point presse:

Vers 14 h 45 Conférence de presse à l'issue du Conseil des affaires étrangères

[Page des sessions du Conseil](#)

[Conférences de presse et manifestations publiques par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion"\(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Questions relatives à la sécurité et à la défense

Les ministres de la défense commenceront par un débat stratégique prospectif sur des questions relatives à la sécurité et à la défense. Ils pourraient examiner les travaux qui ont été réalisés et les priorités futures dans le domaine de la coopération en matière de sécurité et de défense et réfléchir à de nouveaux moyens pour l'UE de renforcer sa capacité à agir en tant que garant de la sécurité, son autonomie stratégique et son aptitude à coopérer avec des partenaires.

Le débat devrait être essentiellement axé sur la CSP (coopération structurée permanente) et sur la cohérence entre les initiatives de l'UE en matière de défense (examen annuel coordonné en matière de défense, CSP et Fonds européen de la défense). Le Conseil devrait en outre adopter une décision lançant 13 nouveaux projets CSP.

CSP

Le 11 décembre 2017, le Conseil a adopté une décision établissant une CSP. La CSP donne aux États membres participants la possibilité de coopérer plus étroitement dans le domaine de la sécurité et de la défense. Ce cadre permanent de coopération en matière de défense permet aux États membres qui le souhaitent et qui le peuvent de développer conjointement des capacités de défense, d'investir dans des projets communs et de renforcer l'état de préparation opérationnelle et la contribution de leurs forces armées.

Les 25 États membres participant à la CSP sont les suivants: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.

Le Conseil a approuvé 17 premiers projets le 11 décembre 2017 et les a formellement adoptés le 6 mars 2018. Le Conseil a adopté 17 projets supplémentaires le 11 novembre 2018. Les projets portent sur des domaines tels que la formation, le développement des capacités et l'état de préparation opérationnelle terrestre, maritime et aérienne, ainsi que la cybergdéfense.

Cohérence

Saluant le rapport 2019 du haut représentant/chef de l'agence sur les interactions, les liens et la cohérence entre les initiatives de l'UE en matière de défense, le Conseil, dans ses conclusions de juin, a demandé que les efforts se poursuivent, afin d'accroître encore les synergies, la cohérence et le renforcement mutuel, en vue de renforcer la coopération dans le domaine de la défense.

Les efforts visant à assurer la disponibilité des capacités nécessaires pour aider l'UE à atteindre son niveau d'ambition en matière de sécurité et de défense se poursuivent dans un certain nombre de domaines d'action. Ces efforts consistent notamment à se servir constamment des orientations révisées relatives aux priorités de l'UE en matière de développement des capacités comme référence commune, à faciliter la cohérence dans l'ordonnancement des processus, à renforcer la coordination entre les acteurs de l'UE soutenant ses initiatives en matière de défense, à intégrer les outils et processus de l'UE dans la planification nationale, ainsi qu'à renforcer le lien entre le développement des capacités et l'engagement opérationnel dans le cadre de la PSDC.

Dans ce contexte, le Conseil examinera les progrès réalisés et ouvrira la voie au deuxième rapport sur la cohérence, prévu pour mai 2020. Il fournira des orientations supplémentaires sur l'amélioration des liens et des synergies entre les initiatives concernées de l'UE en matière de défense.

[Coopération de l'UE en matière de sécurité et de défense \(informations générales\)](#)

[Fiche d'information sur la coopération structurée permanente \(CSP\) \(SEAE\)](#)

Missions et opérations PSDC

Les ministres de la défense discuteront des missions et opérations PSDC. Ce devrait être l'occasion de faire un tour d'horizon des déploiements en cours en matière de PSDC, en menant une réflexion sur les réalisations, les défis à relever et les domaines dans lesquels de nouvelles améliorations sont possibles. Dans ce contexte, l'importance que revêt l'action de l'UE dans la région du Sahel pourrait être mise en avant, de même que la pertinence des opérations navales et des travaux en cours sur les présences maritimes coordonnées.

Il existe actuellement seize missions et opérations, tant militaires (six) que civiles (dix).

L'UE mène trois opérations militaires à mandat exécutif: l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA (en Méditerranée centrale), l'EUNAVFOR opération Atalanta (dans l'océan Indien) et l'EUFOR ALTHEA (en Bosnie-Herzégovine).

L'UE mène trois missions militaires de formation: l'EUTM Somalia, l'EUTM Mali et l'EUTM RCA (République centrafricaine). La capacité militaire de planification et de conduite (MPCC) est chargée de la planification et de la conduite opérationnelles des trois missions de formation depuis sa création, en juin 2017, au sein de l'état-major de l'UE (SEAE).

Les dix opérations civiles sont les suivantes: l'EUAM Iraq, l'EUAM Ukraine, l'EUBAM Libya, l'EU BAM Rafah, l'EUCAP Somalia, l'EUCAP Sahel Mali, l'EUCAP Sahel Niger, l'EULEX Kosovo, l'EUMM Georgia et l'EUPOL COPPS/territoires palestiniens.

[Opérations et missions militaires et civiles](#)

Coopération UE-OTAN

Au cours d'un déjeuner de travail, les ministres de la défense procéderont à un échange de vues sur les derniers développements concernant la coopération UE-OTAN avec le secrétaire général délégué de l'OTAN, Mircea Geoana. La discussion pourrait aborder le dialogue politique, les exercices parallèles et coordonnés et la mobilité militaire. M. Geoana aura l'occasion d'informer les ministres de la défense de l'UE de l'état d'avancement de la préparation de la prochaine réunion des dirigeants de l'OTAN, qui aura lieu les 3 et 4 décembre à Londres. Les ministres ont discuté pour la dernière fois de la coopération UE-OTAN avec la secrétaire générale déléguée de l'OTAN, Rose Gottemoeller, lors du Conseil des affaires étrangères (Défense) le 14 mai 2019. Ce débat a été l'occasion de réaffirmer le lien transatlantique fort qui unit les deux organisations ainsi que leur détermination sans faille à coopérer. Les ministres ont souligné l'importance que revêt la coopération UE-OTAN, en particulier en ce qui concerne les moyens de lutter contre les menaces hybrides.

L'UE et l'OTAN coopèrent dans le cadre de la mise en œuvre des 74 actions communes au titre de la déclaration commune de Varsovie signée par le président du Conseil européen, le président de la Commission européenne et le secrétaire général de l'OTAN en 2016. Ces actions communes concernent les domaines suivants: les menaces hybrides, la coopération opérationnelle, notamment sur les questions maritimes, la cybersécurité, les capacités de défense, l'industrie de la défense et la recherche en matière de défense, les manœuvres, le soutien aux efforts des partenaires en matière de renforcement des capacités ainsi que le renforcement du dialogue politique entre les deux organisations. Cette coopération porte aussi sur des domaines prioritaires tels que la lutte contre le terrorisme, la mobilité militaire et les femmes, la paix et la sécurité.

Le dernier rapport d'étape, présenté en juin 2019 par la haute représentante et le secrétaire général de l'OTAN, entre dans le détail des progrès accomplis dans la mise en œuvre des 74 actions communes, en présentant des résultats concrets dans tous les domaines de coopération.

[Quatrième rapport d'étape sur les suites données à l'ensemble de propositions communes entériné le 6 décembre 2016 et le 5 décembre 2017 par le Conseil de l'Union européenne et le Conseil de l'Atlantique Nord, 17 juin 2019](#)

[Fiche d'information sur la coopération UE-OTAN \(SEAE\)](#)

[Coopération de l'UE en matière de sécurité et de défense](#)

Autres points

Le Conseil devrait adopter un certain nombre de décisions et de conclusions sans débat, notamment le rapport 2019 du chef de l'Agence européenne de défense adressé au Conseil (rapport annuel sur les activités de l'AED) et les orientations du Conseil adressées à l'AED pour 2020.

Avant la session du Conseil

Réunion du comité directeur de l'AED

Les ministres de la défense se réuniront dans le cadre du comité directeur de l'Agence européenne de défense (AED), sous la présidence de Mme Federica Mogherini, en sa qualité de cheffe de l'Agence.

Les discussions des ministres porteront principalement sur les attentes des États membres avant la présentation au comité directeur, en novembre 2020, du premier rapport résultant de l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD). Le premier cycle annuel complet de l'EACD ayant démarré en septembre 2019, les ministres auront la possibilité d'insister sur leurs attentes et de partager les facteurs de réussite qu'ils jugent importants pour exploiter pleinement le potentiel de l'EACD.

Les ministres devraient approuver le budget général de l'Agence pour 2020 sur la base d'une proposition formelle de Federica Mogherini. La proposition de budget reflète les demandes croissantes faites à l'Agence ainsi que les tâches supplémentaires qui résultent de nouvelles initiatives telles que l'EACD, la coopération structurée permanente (CSP) et le Fonds européen de la défense.

Les ministres approuveront également le cadre de planification triennal de l'AED pour 2020-2022, qui donne un aperçu de la nature, de la portée et des effets escomptés des activités de l'Agence à l'appui des objectifs politiques généraux, et de la valeur ajoutée générée pour les États membres.

En marge du comité directeur, une cérémonie de signature aura lieu pour marquer le transfert du projet CSP de surveillance CBRN en tant que service (CBRN SaaS) dans le cadre de l'Agence. Le projet vise à fournir une capacité de détection et de gestion des incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) rapidement déployable au moyen de plateformes avec ou sans équipage. À la suite d'une demande de l'Autriche, qui coordonne le projet, CBRN SaaS va désormais être repris par l'AED. Le projet, qui a été mis en place dans le cadre de la deuxième vague de projets CSP en novembre 2018, associe quatre États membres contributeurs, à savoir l'Autriche, la Croatie, la Hongrie et la Slovaquie.

Il s'agira également du dernier comité directeur dans cette composition ministérielle pour le directeur général de l'AED sortant, Jorge Domecq, dont le mandat prend fin le 31 janvier 2020.

L'AED est une agence intergouvernementale qui relève de l'autorité du Conseil de l'UE, auquel elle rend compte et dont elle reçoit des orientations.

[Agence européenne de défense](#)
